

**Monique VEZY-SEGURET**

Commissaire aux Comptes  
membre de la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes  
de Montpellier

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE 2022**

**Association CASSC du personnel de  
Montpellier Méditerranée Métropole**

50 place Zeus – Immeuble Junon  
CS 39556  
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Mesdames, Messieurs,

## **1 - OPINION**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CASSC (COMITE D'ACTION SOCIALE, SPORTIVE ET CULTURELLE) DU PERSONNEL DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

**Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.**

## **2 – FONDEMENT DE L'OPINION**

### **2.1 Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **2.2 Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

### **3 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4 – VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.**

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **5 – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **6 – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

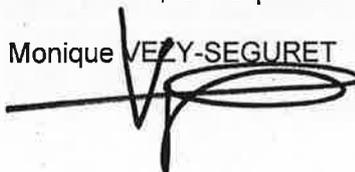
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Jacou, le 4 septembre 2023

Monique VEZY-SEGURET



Association CASSC de Montpellier Méditerranée Métropole

SITUATION PATRIMONIALE  
AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021	PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
<b>Immobilisations</b>			<b>Fonds propres</b>		
Logiciel (valeur brute)	5 068	5 068	Report à nouveau	336 716	242 687
Amortissement	-5 068	-3 379	Résultat de l'exercice	-213 538	94 029
Matériel de bureau (valeur brute)	1 566	1 566			
Amortissement	-1 566	-1 566			
Parts sociales Crédit Mutuel	30	30			
Prêts à taux zéro agents	35 397	17 708			
Remboursements prêts	-15 269	-4 011			
	<b>20 158</b>	<b>15 416</b>		<b>123 178</b>	<b>336 716</b>
<b>Stock</b>			<b>Provision pour risques</b>		
Stock billetterie	5 310	6 493	Provision pour risques	0	0
	<b>5 310</b>	<b>6 493</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Avances et acomptes versés</b>	<b>58 053</b>	<b>41 314</b>			
<b>Créances</b>			<b>Dettes</b>		
Autres créances Agents	54 779	49 690	Fournisseurs	86 864	51 215
Provision sur créances agents	-1 799	-90	Agents	1 114	12 377
Fournisseurs débiteurs	18 382	7 183	Montpellier Méditerranée		
Montpellier Méditerranée			Métropole	41 174	39 036
Métropole	0	196 335			
Autres créances	9 228	8 846			
	<b>80 590</b>	<b>261 964</b>		<b>129 152</b>	<b>102 628</b>
<b>Trésorerie</b>					
Livret	45 303	130 184			
Banque	95 073	52 373			
Caisse	179	115			
	<b>140 555</b>	<b>182 672</b>			
<b>Charges constatés d'avance</b>	<b>66 971</b>	<b>82 576</b>	<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>119 306</b>	<b>151 091</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>371 636</b>	<b>590 435</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>371 636</b>	<b>590 435</b>

**DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION**

<b>DETAIL DES PRODUITS</b>	<b>EXERCICE 2022</b>	<b>EXERCICE 2021</b>
<b>Subvention de Montpellier Méditerranée Métropole</b>		
- fonctionnement général	785 169	785 169
- aide sociale	8 401	25 426
<b>Total des subventions</b>	<b>793 570</b>	<b>810 595</b>
<b>Participation des agents</b>		
Participation des agents chèques vacances	289 120	289 180
Participations des agents chèques cultures	16 035	13 947
Vente places de spectacles	8 087	6 061
Séjours	161 907	19 244
Diverses manifestations	6 244	3 064
<b>Total des versements des agents</b>	<b>481 392</b>	<b>331 496</b>
<b>Reprise sur provision sur stock</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Reprise sur provision sur créance agent</b>	<b>90</b>	<b>40</b>
<b>Redevances distributeur boissons</b>	<b>24 000</b>	<b>6 000</b>
<b>Produits divers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 299 052</b>	<b>1 148 131</b>

**DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION**

DETAIL DES CHARGES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Chèques vacances	448 000	448 640
Chèques culture	29 577	25 165
Centres aérés, colonies	22 294	16 366
Crèche Garderie	17 669	17 682
Billetterie	67 013	34 970
Activités sportives ou culturelles	42 897	32 056
Opérations librairie	6 223	9 437
Permis de conduire	2 810	2 415
Bafa	165	100
Fête du personnel	54 377	47 356
Fête du printemps (report fête de Noël 21)	42 975	0
Fête de Noël	283 349	182 658
Diverses manifestations	59 701	37 389
Séjours	280 492	39 577
	<b>1 357 543</b>	<b>893 812</b>
PDM	8 285	6 501
Aide financière assistante sociale	8 401	25 426
	<b>16 686</b>	<b>31 927</b>
Fournitures administratives et petit équipement	121	289
Frais émission des chèques vacances	4 869	4 933
Location de salles	0	1 755
Mise à disposition du personnel	83 233	79 640
Maintenance logiciel	4 103	4 103
	13 902	15 428
Honéraires commissaire aux comptes, communication, ProwebCE		
Frais de dépôt des comptes	0	0
Frais de publication	4 978	2 793
Frais de transport sur achats/frais postaux	132	23
Assurance	1 059	1 015
Frais réception : petits déjeuners sites extérieurs + matinées bien être	4 592	0
Cotisation annuelle Végace	13 497	14 850
Services bancaires	944	824
<b>Total charges externes</b>	<b>131 428</b>	<b>125 651</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 689	1 689
Dotations aux provisions sur créance	1 799	0
<b>Total dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>3 489</b>	<b>1 689</b>
<b>Charges diverses de gestion courante</b>	<b>48</b>	<b>239</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 509 193</b>	<b>1 053 319</b>

## Association CASSC de Montpellier Méditerranée Métropole

### RESULTATS COMPARES

	2022	2021
<b>TOTAL DES PRODUITS (cf. page 2)</b>	<b>1 299 052</b>	<b>1 148 131</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (cf. page 3)</b>	<b>1 509 193</b>	<b>1 053 319</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-210 141</b>	<b>94 813</b>
Produits financiers	119	184
Charges financières	0	0
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>119</b>	<b>184</b>
Produits exceptionnels	1 809	892
Reprises provisions sur risques	0	0
Charges exceptionnelles	5 325	1 860
Provisions pour charges exceptionnelles	0	0
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-3 516</b>	<b>-968</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-213 538</b>	<b>94 029</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et services · prestations en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>20 434</b>	<b>20 878</b>

## ANNEXE COMPTABLE

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers. Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association. Ces éléments d'informations ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

### OBJETS ET MOYENS

Il est de resserrer les liens d'amitié qui unissent ses membres, de pratiquer l'entraide par une politique sociale, d'organiser, de développer et de favoriser l'accès aux loisirs, au sport et à la culture à l'exclusion de toute manifestation politique ou confessionnelle.

En termes de moyens, l'association bénéficie d'une mise à disposition d'agents de la Métropole et utilise un logiciel de gestion spécifique comité d'entreprise « Proweb Ce ».

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique de l'exercice empêchant la comparaison des postes du bilan et du compte de résultat d'un exercice sur l'autre n'est à signaler.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement significatif n'est à signaler.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement comptable ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune dérogation à ces prescriptions légales n'est à signaler sur l'exercice clos.

Par ailleurs, aucune modification dans les méthodes d'évaluation retenues des comptes n'est intervenue par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Créances et stocks

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les stocks de billetterie sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**COMMENTAIRES PARTICULIERS**

Montpellier Méditerranée Métropole met à disposition, à titre gratuit, au CASSC des moyens en locaux, matériel (mobilier, photocopieur,...) et en dépenses courantes (affranchissement, frais de téléphone et d'abonnement Internet, petites fournitures et fluides).

Ces prestations figurent dans le compte de résultat à la rubrique « contributions volontaires en nature ».

**IMMOBILISATIONS**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b> - Logiciel	5 068			5 068
<b>Immobilisations corporelles</b> - Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 566			1 566
<b>Immobilisations financières</b>	13 727	21 700	15 269	20 158
<b>Total</b>	<b>20 361</b>	<b>21 700</b>	<b>15 269</b>	<b>26 792</b>

**AMORTISSEMENTS**

	Valeur en début d'exercice	Dotations	Reprises	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b> - Logiciel	3 378	1 690		5 068
<b>Immobilisations corporelles</b> - Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 566			1 566
<b>Total</b>	<b>4 944</b>	<b>1 690</b>	<b>0</b>	<b>6 634</b>

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations exercice	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>	0		0	0
<b>Provisions pour dépréciations stocks</b>	0			0
<b>Provisions pour dépréciations créances diverses</b>	90	1 799	90	1 799
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>1 799</b>	<b>90</b>	<b>1 799</b>

**ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances (agents,collectivités...)	54 779	54 779	
Créances diverses	27 610	27 610	
Charges constatées d'avance	66 971	66 971	
<b>Total</b>	<b>149 360</b>	<b>149 360</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dettes financières	0	0	
Fournisseurs/agents	87 978	87 978	
Montpellier Méditerranée Métropole	41 174	41 174	
Produits constatés d'avance	119 306	119 306	
<b>Total</b>	<b>248 458</b>	<b>248 458</b>	

**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		1 809
Diverses régularisations et chèques annulés plus d'un an non débités	1 809	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		5 325
Frais annulation séjour	4 034	
Diverses régularisations	1 291	

**CHARGES A PAYER**

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Dettes Fournisseurs	80 794	19 038
<b>Total</b>	<b>80 794</b>	<b>19 038</b>

**PRODUITS A RECEVOIR**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Autres créances	9 228	8 846
<b>Total</b>	<b>9 228</b>	<b>8 846</b>

**CHARGES CONSTATES D'AVANCE**

Charges constatées d'avance	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'exploitation	66 971	82 576
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>66 971</b>	<b>82 576</b>

**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Charges constatées d'avance	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'exploitation	119 306	151 091
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>119 306</b>	<b>151 091</b>

## TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	242 687	94 029		336 716
Résultat de l'exercice	94 029	-213 538	94 029	-213 538
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- apports				
- legs et donations				
- subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commadat)				
<b>Total</b>	<b>336 716</b>	<b>-119 509</b>	<b>94 029</b>	<b>123 178</b>